Rapport de l'Igas : « Prise en charge coordonnée des troubles psychiques » **[1]**

Emmanuelli, J., Schechter, F. (2019). ***Prise en charge coordonnée des troubles psychiques : état des lieux et conditions d'évolution.*** Paris : Inspection générale des affaires sociales.
Ce rapport rend compte d'une étude consacrée à la place des psychologues dans le système de soins et son évolution possible dans le cadre de parcours de soins coordonnés donnant accès aux financements collectifs. Il précise quelles pourraient en être les conditions pour ces professionnels, en termes de formation, de cadre déontologique, d'articulation avec les interventions des autres professionnels de santé...
En savoir plus (Igas) [2]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/rapport-de-ligas-%C2%AB-prise-en-charge-coordonn%C3%A9e-des-troubles-psychiques-%C2%BB
[2] http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article766